



Montréal, le 20 mars 2017

Monsieur François Blais
Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
425, rue Jacques-Parizeau, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Par courriel : ministre@mess.gouv.qc.ca
L'original par courrier.

**Récupération des pensions alimentaires pour enfants à l'aide sociale :
Le Québec à la traîne, derrière l'Ontario et la Colombie-Britannique.**

Objet : Lettre ouverte au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, soumise aux médias pour publication

Monsieur le Ministre,

Dans les prochaines semaines, vous déposerez le troisième *plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Vous vous êtes engagé, dans les médias, à ce que ce document mette de l'avant des objectifs clairs de réduction de la pauvreté et des moyens pour les atteindre, avec les investissements nécessaires. À cette occasion, nous aimerions vous rappeler que les pensions alimentaires pour enfants sont encore considérées comme un revenu à l'aide sociale, ce qui a pour effet de priver des dizaines de milliers d'enfants de montants qui sont versés en leur nom, simplement parce que le parent avec lequel ils vivent est bénéficiaire d'une aide de dernier recours. En bout de ligne, ce sont des dizaines de millions de dollars qui aboutissent dans les coffres de l'État plutôt que de répondre aux besoins des enfants. Pourtant, depuis 1997, ces montants ne sont plus considérés comme un revenu imposable, tant au fédéral qu'au provincial. Il s'agit-là d'une injustice pure et simple et il est plus que temps d'y mettre un point final !

C'est d'ailleurs ce qu'ont fait l'Ontario¹ (en 2017) et la Colombie-Britannique² (en 2015) puisque ces deux gouvernements ont mis fin définitivement à la récupération des pensions alimentaires pour enfants des familles assistées sociales. Alors que le Québec est souvent cité en modèle en matière de politiques familiales, n'est-il pas embarrassant qu'il soit à la traîne derrière deux autres provinces canadiennes en continuant de priver ses enfants les plus pauvres de montants qui devraient pourtant leur revenir de plein droit ?

¹ <https://news.ontario.ca/mcss/fr/2016/06/lontario-sassure-que-les-familles-vulnerables-conservent-lintegralite-des-pensions-alimentaires-pour.html>

² <https://news.gov.bc.ca/stories/bc-exempts-child-support-for-families-on-assistance>



Au Québec, les pensions alimentaires pour enfants sont également considérées comme un revenu dans trois autres programmes gouvernementaux : aux prêts et bourses, à l'aide juridique et dans les programmes d'aide au logement. En 2006, le gouvernement a décidé d'accorder une exemption de 100 \$ par mois de la pension alimentaire aux familles prestataires de l'aide sociale et de 1200 \$ par année aux bénéficiaires d'une aide financière aux études. Depuis le 1^{er} avril 2011, les ménages prestataires de l'aide sociale qui reçoivent une pension alimentaire pour enfant peuvent bénéficier d'une exemption additionnelle de 100 \$ par mois par enfant. Pour l'aide financière aux études, la bonification est entrée en vigueur en août 2011. Bien sûr, pour les familles monoparentales qui ont plus d'un enfant, la bonification de 2011 est une avancée puisqu'elles ont vu leurs revenus s'améliorer sensiblement grâce à cette exemption supplémentaire. Cependant, pour les familles qui n'ont qu'un seul enfant (ce qui représente la grande majorité des familles prestataires de l'aide sociale ou des prêts et bourses), la situation est demeurée inchangée. Par exemple, pour une famille qui compte un seul enfant et qui reçoit une pension alimentaire de 400 \$ par mois, ce sont encore 300 \$ qui vont grossir les coffres de l'État ! Aussi, la bonification ne touche que deux programmes au lieu de quatre. Le troisième plan de lutte contre la pauvreté ne serait-il pas une occasion en or de procéder à l'exemption complète des pensions alimentaires pour enfants dans les quatre programmes concernés ?

Depuis plusieurs années, la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec réclame que le gouvernement mette fin à la récupération des pensions alimentaires pour enfants. Bien que certaines avancées aient été réalisées au fil des ans, la question de fond demeure donc la même : le fait de considérer les pensions alimentaires pour enfant comme un revenu dans les programmes gouvernementaux constitue un détournement pur et simple de ces montants et il est totalement inadmissible que le gouvernement continue à faire des économies sur le dos des enfants les plus pauvres ! L'injustice a assez duré !

Nous demeurons à votre entière disposition pour une rencontre éventuelle afin de discuter de ce dossier et de l'ensemble des dossiers qui touchent la pauvreté et les familles que nous représentons. En espérant que vous avez à cœur, tout comme nous, d'améliorer leurs conditions de vie, nous vous prions, Monsieur le Ministre, de recevoir nos plus sincères salutations.

Sylvie Lévesque
Directrice générale de la FAFMRQ

C.c.

Harold Lebel, Porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi, de solidarité sociale et de lutte contre la pauvreté
Manon Massé, Députée de Sainte-Marie – Saint-Jacques